



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 30/01/2024

FRANCE 2030 : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS POUR ASSURER NOTRE SOUVERAINETE CULTURELLE DANS LES ENVIRONNEMENTS IMMERSIFS ET LES METAVERS

Rachida Dati, ministre de la Culture, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, dévoilent un appel à projets destiné à développer les technologies immersives de demain, au service de notre souveraineté culturelle.

Parmi les mutations très rapides du numérique, les technologies et environnements immersifs créent des opportunités nouvelles de création de valeur pour nos différentes industries, notamment culturelles.

Ces expériences séduisent aujourd'hui un public de plus en plus large dans le champ de la culture : des plateformes numériques et de jeu vidéo réunissent chaque mois des centaines de millions d'utilisateurs pour assister à un concert ou à des avant-premières de films, tandis que certains lieux d'expositions immersives dépassent le million de visiteurs annuels. **Ces nouveaux usages ouvrent la voie à des expériences culturelles toujours plus riches, à de nouveaux modes de valorisation de nos œuvres et de notre patrimoine, et à un renouvellement de l'accès à la culture pour de nouveaux publics.** Il s'agit d'une opportunité majeure pour « augmenter » les formes de création et de diffusion dans des champs très divers (musique, spectacle vivant, jeu vidéo, arts visuels, etc.) tout en assurant l'indépendance des acteurs français et européens de l'innovation .

Le rapport de la mission sur le développement des métavers¹ montre que **la France dispose de nombreux atouts pour conserver sa souveraineté culturelle dans cette révolution technologique.** Néanmoins, un

¹ La [mission exploratoire sur le développement des métavers](#) a fait l'objet d'un rapport rédigé par Camille François, Adrien Basdevant et Rémi Ronfard et remis à la ministre de la Culture et au ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications le 24 octobre 2022.

défi majeur subsiste : celui de **mieux diffuser les œuvres et contenus immersifs, en ligne et dans des lieux physiques, sur la base de modèles économiques pérennes.**

Afin d'atteindre cet objectif, et dans le sillage des annonces du Président de la République au salon Vivatech de juin 2023, le Gouvernement lance un appel à projets intitulé « **Culture immersive et métavers** ».

Inscrit dans le cadre du plan d'investissement France 2030, cet appel vise à **développer la production et la diffusion d'expériences immersives, au service de la démocratisation culturelle et de l'élargissement des publics.** Il accompagnera des projets d'innovation qui permettent de faire passer un saut technologique à la production et/ou à la diffusion d'expériences culturelles dans les environnements immersifs et les métavers (mondes virtuels persistants, réalité virtuelle, augmentée ou mixte, *video mapping*, son spatialisé).

L'appel à projets cible ainsi des projets d'investissement ambitieux portés par des entreprises des industries culturelles et créatives (ICC) ou par des établissements culturels. Ces projets peuvent se positionner sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les briques technologiques jusqu'aux solutions de distribution en ligne ou physique.

Opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, le dispositif est ouvert depuis le 30 janvier 2024.

Plusieurs relèves sont prévues :

- 2 juillet 2024 à 12h00 (midi heure de Paris)
- 26 novembre 2024 à 12h00 (midi heure de Paris)
- 25 novembre 2025 à 12h00 (midi heure de Paris)

Le cahier des charges est accessible ici : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-culture-immersive-et-metavers>

Pour Rachida Dati, ministre de la Culture : « *Ces expériences immersives sont des nouvelles voies d'accès à la création : c'est un enjeu crucial pour nos artistes, pour nos industries culturelles et créatives et pour le public. S'en emparer, c'est garder la maîtrise de nos représentations et de la valeur créée. C'est à la fois un enjeu de souveraineté culturelle et de liberté de création* ».

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Rachida Dati : 01 40 15 83 31 - service.presse@culture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance : presse@bpifrance.fr

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.Bpifrance.fr

Suivez Bpifrance sur X : @Bpifrance - @BpifrancePresse